



CHILLY-MAZARIN

Accusé de réception en préfecture
091-219101615-20220214-D221402-3TER-DE
Date de télétransmission : 02/03/2022
Date de réception préfecture : 02/03/2022

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PARIS-SACLAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 14 FEVRIER 2022

Nombre de membres

en exercice : 35

Présents : 24

Représentés : 10

Excusée : 1

Absent : /

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze février à vingt heures, le Conseil Municipal de CHILLY-MAZARIN, dûment convoqué par la Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Rafika REZGUI, Maire.

PRÉSENTS : MME REZGUI, Maire, M. LACAMBRE, MME GY, M. PROPONET, MME LOYAU, M. CRUSE, MME GREMION, M. JANUS, MME RICCIARELLI, M. DELIANCOURT, MME LE PALUD, ADJOINTS ; MM. SERRES, HAMONIC, MMES BOUGE, MICHON, YENKETRAMDOO, MM. PAUDELEUX, RICCARDI, POLICE, MME HADJIAT ; M. RIBEIRO-CAPITAO, MME LACARRIERE-FARGES, M. RODRIGUES, MME BERNIER FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE.

REPRÉSENTÉS :

MME NAOUM-GHAZIEFF POUVOIR A M. LACAMBRE

M. SOUSA POUVOIR A M. CRUSE

MME MORIEZ POUVOIR A MME MICHON

M. BOUKOUNA POUVOIR A MME REZGUI

M. DEBBI POUVOIR A M. JANUS

M. FERYN POUVOIR A MME GY

MME TERRINE POUVOIR A MME YENKETRAMDOO

M. BOUCHE POUVOIR A MME LACARRIERE-FARGES

MME LEANZA POUVOIR A M. RIBEIRO-CAPITAO

M. LEBAS POUVOIR A MME BERNIER

EXCUSÉE : MARTINE CINOSI-GIRARD

ABSENT :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Kenza HADJIAT ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

D221402-3

Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) : exercice 2022 – Adoption du rapport.

N°D221402-3

OBJET : DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES (DOB) : EXERCICE 2022 – ADOPTION DU RAPPORT.

RAPPORTEUR : DOMINIQUE LACAMBRE

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Conformément aux dispositions de l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires (ROB), qui présente également les engagements pluriannuels envisagés ainsi que des informations relatives à la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport comporte, en outre, dans les communes de plus de 10 000 habitants, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Il donne lieu à débat en Conseil municipal.

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de prendre acte du débat d'orientation budgétaire 2022 sur la base du rapport d'orientations budgétaires 2022 ci-annexé.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de son rapporteur :

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2312-1 et D.2312-3 relatifs au Rapport d'Orientations Budgétaires et au Débat d'Orientations Budgétaires des communes de plus de 3 500 habitants et plus,

VU la commission des finances du 4 février 2022,

CONSIDÉRANT l'obligation pour les collectivités territoriales de présenter leurs orientations budgétaires au Conseil Municipal dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif,

APRES présentation des orientations budgétaires pour l'année 2022 par l'élu aux finances,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : PREND ACTE du Débat d'Orientations Budgétaires et du Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'année 2022, ci-annexé.

Résultat du vote : UNANIMITE.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Suivent les signatures.

Extrait certifié conforme.



Chilly-Mazarin, le 14 février 2022

**La Maire,
Rafika REZGUI**

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022

PRESENTATION

Table des matières

PREAMBULE.....	3
I. CONTEXTE GENERAL : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE.....	4
A. Situation globale.....	4
1. Situation internationale.....	4
2. Situation européenne.....	4
3. Situation française.....	5
B. Loi de finances initiale pour 2022.....	6
1. Dotations.....	7
2. Péréquations.....	8
3. Fiscalité.....	10
4. Autres mesures intéressant les collectivités territoriales.....	10
C. Situation intercommunale.....	11
II. CONTEXTE CHIROQUOIS : SITUATION ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES.....	11
A. Situation financière 2021.....	11
1. Fonctionnement.....	11
2. Investissement.....	13
3. Les ratios financiers.....	14
4. Dette.....	15
B. Orientations budgétaires 2022.....	18
1. Rappel des objectifs pour 2022.....	18
2. Recettes de fonctionnement.....	18
3. Dépenses de fonctionnement.....	20
4. Prospective sur les grandes masses financières.....	21
C. Richesses humaines.....	22
1. Dépenses de personnel et évolution prévisionnelle des effectifs.....	22
2. Structure des Effectifs.....	22
3. Durée effective du travail.....	27
D. Investissement.....	28
1. Les recettes d'investissement.....	28
2. Les orientations d'investissement.....	29

Préambule

Avant l'examen du budget et conformément à l'article L.2312-1 du Code général des Collectivités Territoriales et au règlement intérieur du Conseil municipal, l'exécutif des communes de plus de 3 500 habitants présente à son assemblée délibérante un rapport sur :

- Les orientations budgétaires évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre ;
- Les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses ;
- La structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.

De plus, pour les communes de plus de 10 000 habitants le rapport de présentation du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités territoriales, le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la ville.

I. Contexte général : situation économique et sociale

A. Situation globale

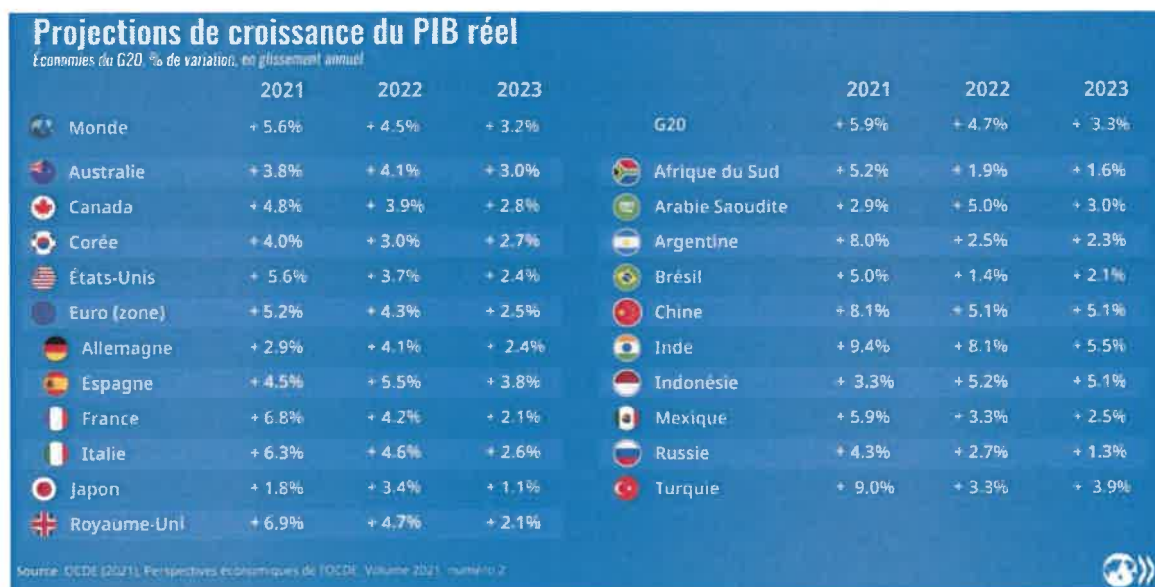
1. Situation internationale

La crise sanitaire mondiale qui a débuté au début de l'année 2020 constitue depuis son déclenchement un sujet d'actualité de premier plan qui dépasse le cadre sanitaire, et qui s'est vite étendu aux sphères politiques, économiques et financières. Le PIB mondial a chuté de **3,4%**, les cours du pétrole ont diminué et le CAC 40 accuse une baisse de **7,14%** en 2020.

Face à cette situation exceptionnelle, des mesures économiques prises par les gouvernements et les institutions supranationales ont permis de limiter l'ampleur de la crise économique dont l'évolution est étroitement corrélée à la résolution de la crise sanitaire.

Dans son bulletin de décembre 2021, l'OCDE¹ énonce que « la reprise mondiale se poursuit, mais elle s'est essouffée et des déséquilibres ont émergé. L'incapacité à déployer rapidement et efficacement des campagnes vaccinales partout dans le monde coûte cher et l'incertitude demeure forte à mesure que surgissent de nouveaux variants ».

Le niveau de PIB préalable à la pandémie devrait être rejoint dans la plupart des grandes économies au premier semestre 2022. La projection de croissance du PIB réel mondial est prévue à **4,5%** en 2022.



2. Situation européenne

En Europe, les confinements ont été plus longs et plus stricts qu'aux États-Unis. La croissance a redémarré plus tardivement et à des rythmes différenciés selon les pays. Elle a conservé un rythme soutenu au troisième trimestre à **2,2 %** contre **2,1 %** deuxième trimestre.

¹ OCDE : Organisation de coopération et de développement économique

Rapport d'orientations budgétaires 2022 – Ville de Chilly-Mazarin

Cet été 2021, le tourisme a bénéficié des allègements des contraintes de déplacements, avec la hausse de la couverture vaccinale. Les activités de services ont ainsi rattrapé une partie des pertes subies au premier semestre. L'industrie européenne a engrangé des commandes importantes, seulement contraintes par les pénuries de certains composants et les difficultés d'approvisionnement. Les goulets d'étranglement et une hausse importante des prix de l'énergie ont constitué les principaux facteurs d'accélération de l'inflation. Celle-ci s'est révélée plus forte qu'attendu (**4,1 %** en zone euro en octobre contre **0,9 %** en janvier 2021).

Du côté des politiques monétaires, les banques centrales des pays du G7 ont maintenu des conditions monétaires et financières accommodantes tout au long des trois premiers trimestres.

Depuis que les économies ont redémarré en 2021, la reprise est marquée par des perturbations des marchés de l'énergie, des produits alimentaires et des produits de base ainsi que par des goulets d'étranglement au niveau de l'offre. La prévision d'inflation de la zone euro par l'OCDE pour 2022 est attendue à **3,2%**.

3. Situation française

En France, le rebond de l'activité a été rapide après la levée des contraintes sanitaires à partir du printemps. L'instauration du Passe sanitaire a contribué à augmenter la couverture vaccinale, et les progrès de la vaccination ont permis une levée progressive des restrictions sanitaires encore en place. Selon l'OCDE, la croissance du PIB pour 2021 s'établirait à **6,8 %**. Elle atteint même finalement **7 %** en **2021**, un rebond qui « efface la crise économique », selon le Ministre de l'économie. Après la récession record de 2020 (- 8 %), ce bond du PIB, qui s'annonce comme un des plus forts de la zone euro, surpasse la prévision initiale de l'Insee.

Le plan France Relance, doté d'une enveloppe de **100 milliards** d'euros a été mis en œuvre depuis l'été 2020. Il vise à répondre aux trois défis structurels de l'économie française : l'accélération de la transition écologique, l'amélioration de la compétitivité des entreprises et le renforcement de la cohésion sociale et territoriale. Ce déploiement se poursuivra en 2022.

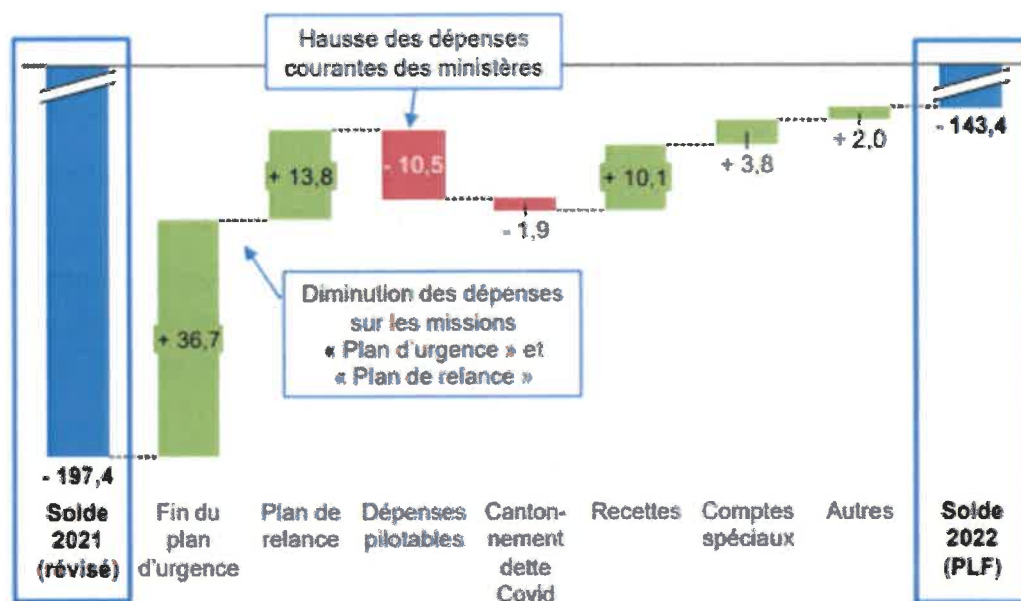
De plus, le déficit public se réduirait dès 2021 à **8,4 %** du PIB en raison du rebond de l'activité. Cette réduction du déficit est progressive, du fait du nécessaire maintien des dispositifs de soutien aux ménages et aux entreprises pour faire face à la crise sanitaire et compte tenu de la montée en charge rapide du plan de relance. Pour 2022, à la faveur de la poursuite du rebond de l'économie et de l'extinction des mesures de soutien, le déficit public pourrait atteindre **4,8%** du PIB.

En outre, après avoir atteint **60,8 %** du PIB en 2020, la dépense publique baisse très légèrement en 2021 à **59,9 %** compte tenu de la mobilisation toujours forte des finances publiques pour continuer de répondre à la crise. Il est prévu qu'elle entame sa décrue en 2022 en diminuant à **55,6 %** du PIB.

Enfin en 2021, le ratio de dette augmenterait d'environ un demi-point, à **115,3 % du PIB**, la hausse étant contenue par le rebond marqué de l'activité. En 2022, le ratio d'endettement baisserait de 1,5 point, pour atteindre **114,0 %** du PIB.

Évolution du déficit budgétaire de l'État entre 2021 et 2022

(en milliards d'euros)



Source : commission des finances du Sénat

B. Loi de finances initiale pour 2022

La LFI² n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 pour 2022 a été promulguée le 30 décembre 2021. Elle a été publiée au Journal officiel du 31 décembre 2021.

C'est la dernière loi de l'actuelle loi de programmation des finances publiques 2018 – 2022 ainsi que de l'actuel quinquennat. Il s'agit d'un document de fin de cycle contenant des ajustements sur les deux réformes fiscales antérieures ainsi que du plan de relance lié à la crise sanitaire.

Le plan d'investissement « France 2030 » prévoit **34 milliards** d'euros de subventions et fonds propres versés au profit des secteurs stratégiques : énergie et décarbonation de l'économie, électronique et robotique, start-up, transports, système agroalimentaire, recherche et industrie de santé, formation.

Par ailleurs, plusieurs mesures liées aux dotations, à la péréquation et à la fiscalité intéressent la ville de Chilly-Mazarin.

² LFI – Loi de Finances Initiale

Rapport d'orientations budgétaires 2022 – Ville de Chilly-Mazarin

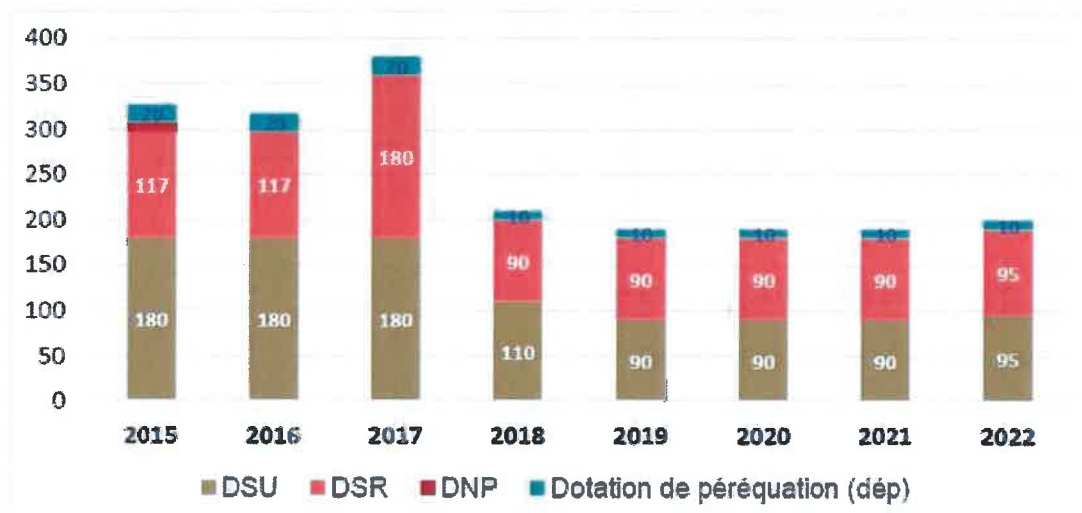
1. Dotations

La DGF³ des communes comprend la dotation forfaitaire et les dotations de péréquation verticale (DSU⁴, DSR⁵ et DNP⁶). La loi n'apporte aucune modification notable à ces dotations. En effet, le calcul de la dotation forfaitaire reste inchangé. Ainsi, bien que ne tenant plus compte de la contribution au redressement des finances publiques depuis l'année 2018, la dotation forfaitaire demeure toutefois soumise au mécanisme d'écrêtement. Le montant de la DGF s'élève à **26 798 080 294 euros** en 2022.

L'écrêtement de la dotation forfaitaire des communes permet de financer les abondements des enveloppes de la péréquation verticale, notamment celles de la DSU et DSR, qui en 2022 augmentent de **95 millions** d'euros chacune.

A noter, depuis la fin de la contribution au redressement des finances publiques en 2018, les dotations de péréquation verticale sont moins abondées qu'auparavant. En effet, de 2014 à 2017, ces dotations de péréquation avaient pour objectif de « contrer » l'évolution à la baisse de la dotation forfaitaire pour les communes les moins favorisées.

Détail des abondements des dotations de péréquation verticale (en M€)



Source : Finances Actives loi de finances 2022

³ DGF – Dotation Globale de Fonctionnement

⁴ DSU – Dotation de Solidarité Urbaine

⁵ DSR – Dotation de Solidarité Rurale

⁶ DNP – Dotation Nationale de Péréquation

Rapport d'orientations budgétaires 2022 – Ville de Chilly-Mazarin

2. Péréquations

- *Les mesures relatives au FPIC⁷ et au FSRIF⁸*

L'enveloppe globale du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales est maintenue à **1 milliard** d'euros en 2022. Toutefois, malgré cette stabilité, des variations sont toujours à prévoir sur les montants individuels calculés notamment en cas de transfert de compétences ou de variation de la population.

Tout comme en 2021, la loi n'indique pas de nouvelle augmentation du FSRIF. L'enveloppe reste stable à **350 millions** d'euros.



Source : *Finances Actives loi de finances 2022*

- *Réforme des indicateurs financiers*

Pour neutraliser les effets des réformes fiscales (suppression de la taxe d'habitation, la part départementale de foncier bâti aux communes, la fraction de TVA⁹ aux EPCI¹⁰ et aux départements et la compensation des pertes de recettes liées à la réforme des valeurs locatives des locaux industriels), un nouveau mode de calcul des indicateurs financiers est fixé. Il a pour objectif de tenir compte du nouveau panier de ressources des collectivités et donc de retranscrire le plus justement possible la potentielle richesse des territoires.

Plusieurs impositions communales (DMTO¹¹, TLPE¹², taxe sur les pylônes, majoration de la THRS, taxe additionnelle à la taxe sur les installations nucléaires) sont intégrées au calcul du

⁷ FPIC – Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales

⁸ FSRIF – Fonds de solidarité des communes de la région d'Ile-de-France

⁹ TVA – Taxe sur la Valeur Ajoutée

¹⁰ EPCI – Etablissements de Coopération Intercommunale

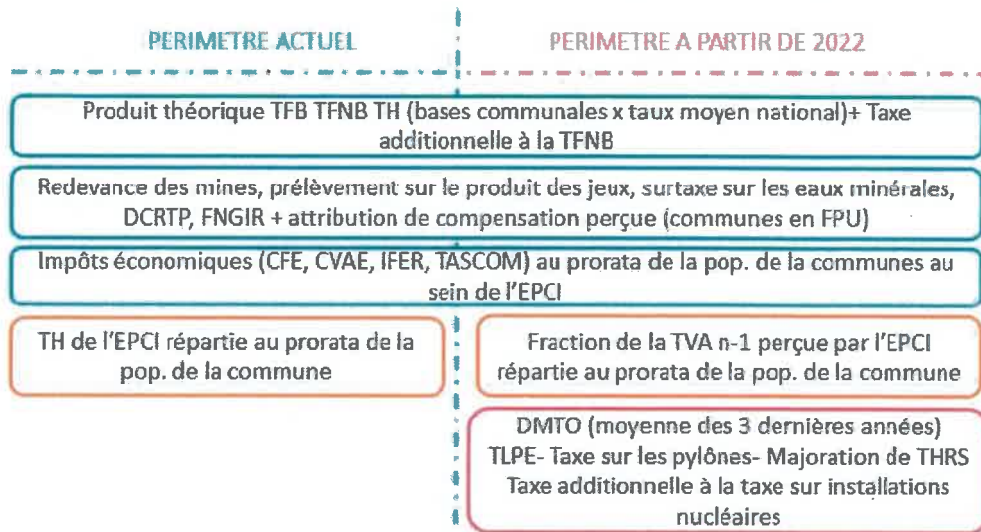
¹¹ DMTO – Droits de Mutations à Titre Onéreux

¹² TLPE – Taxe Locale sur la Publicité Extérieure

Rapport d'orientations budgétaires 2022 – Ville de Chilly-Mazarin

potentiel financier et du potentiel fiscal des communes utilisé pour la répartition du FPIC, FSRIF ou encore de la DSU¹³.

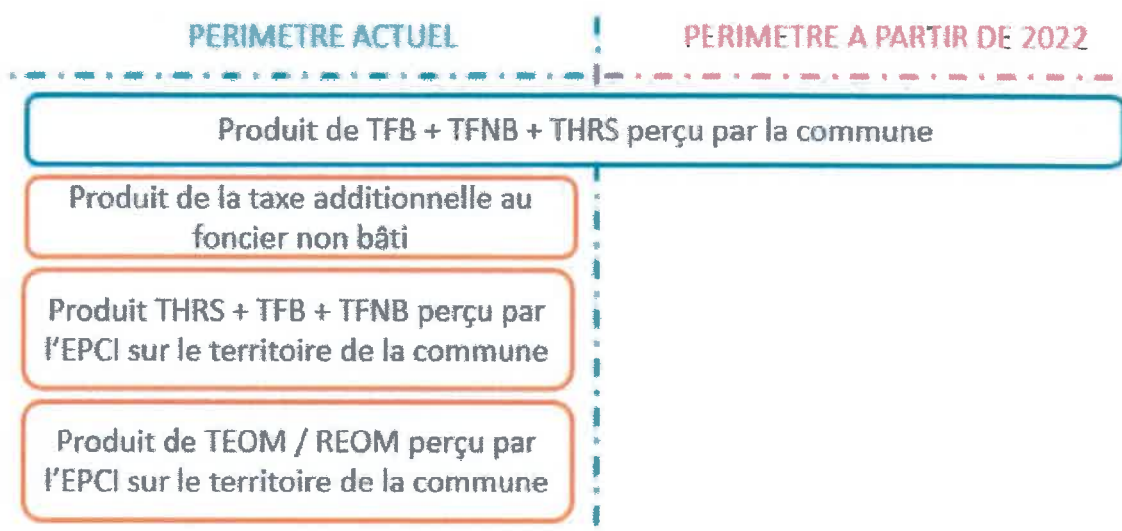
Intégration de nouvelles ressources dans le calcul du potentiel fiscal



Source : Finances Actives loi de finances 2022

De plus, le calcul de l'effort fiscal est simplifié en le centrant sur les produits perçus par la commune elle-même plutôt que sur la pression fiscale subie par les ménages sur le territoire d'une commune.

Modification du périmètre de calcul de l'effort fiscal



Source : Finances Actives loi de finances 2022

¹³ DSU – Dotation de Solidarité Urbaine

Rapport d'orientations budgétaires 2022 – Ville de Chilly-Mazarin

Enfin, afin d'éviter des évolutions trop importantes dans la répartition des dotations, la loi prévoit la mise en place d'une fraction de correction qui va neutraliser en 2022 les effets de la réforme sur le niveau des indicateurs financier de 2021. Ce lissage s'appliquera de 2023 à 2028 via un coefficient qui viendra neutraliser tout ou partie de la réforme.

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Coefficient de neutralisation	100%	90%	80%	60%	40%	20%	0%

3. Fiscalité

- *Le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases de fiscalité pour 2022*

Comme le prévoit l'article 1518 bis du CGI¹⁴, à compter de 2018, les valeurs locatives foncières sont revalorisées en fonction de l'inflation constatée. Ce taux d'inflation est calculé en fonction de l'évolution de l'IPCH¹⁵ entre le mois de novembre 2021 et le mois de novembre 2020 pour application en 2022. Il sera de **+3,4%** en 2022.

- *Suppression des dépenses fiscales inefficaces et des taxes à faible rendement*

L'objectif de cette mesure est de répondre aux demandes de la loi de programmation des finances publiques, en supprimant des mesures fiscales inefficaces. En ce qui concerne les collectivités, la loi supprime les exonérations temporaires de taxe foncière sur les propriétés bâties, de cotisation foncière des entreprises et de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises pour les entreprises bénéficiant de l'exonération d'impôt sur les sociétés pour reprise d'une entreprise ou d'un établissement industriel en difficulté.

Depuis 2019 la suppression de taxes à faible rendement est engagée et se poursuit, avec la disparition de quatre taxes (trois dès le 1^{er} janvier 2022 et une au 1^{er} janvier 2023). Les objectifs demeurent la simplification du droit fiscal, la réduction de la pression fiscale sur les particuliers et les entreprises la réduction des coûts de recouvrement.

4. Autres mesures intéressant les collectivités territoriales

- *Prorogation des mesures visant à compenser une perte des pertes de recettes tarifaires au titre des pertes subies en 2021*

L'article 26 de la loi de n°2021-953 du 19 juillet 2021 de finances rectificative pour 2021 a institué une dotation au profit des communes qui ont subi en 2020, d'une part, une perte d'épargne brute de leur budget principal supérieure à **6.5%** par rapport à l'épargne brute de 2019 ; et d'autre part, une perte de recettes tarifaires au titre de leurs services publics à caractère administratif, qu'ils soient exploités directement ou selon les conditions fixées à l'article

¹⁴ CGI - Code général des impôts

¹⁵ IPCH - Indice des Prix à la Consommation Harmonisé

Rapport d'orientations budgétaires 2022 – Ville de Chilly-Mazarin

L.1412-2 dudit code, ou une perte de recettes de redevances versées par les délégataires de service public (DSP). Cette mesure est prorogée en 2022, au titre de l'année 2021.

C. Situation intercommunale

La Communauté d'Agglomération Paris-Saclay¹⁶ a débattu des orientations budgétaires 2022 lors de la séance du conseil communautaire du 19 janvier 2022. A ce stade, le cadrage pour la partie de fonctionnement prévoit une réduction de 5% des dépenses de fonctionnement de l'ensemble des budgets. Pour la partie d'investissement, l'arbitrage des dépenses nouvelles aura lieu lors de l'élaboration de la PPI¹⁷ 2023 – 2028.

Au stade des conférences budgétaires, les recettes réelles de fonctionnement anticipées atteignent **217,6 millions** d'euros, les dépenses de fonctionnement **204 millions** d'euros.

Pour la partie d'investissement, les montants présentés pour la voirie s'élèvent à **24,5 millions** d'euros ; **11,3 millions** d'euros de crédits de paiement pour le développement économique sur Courtaboeuf et la Vigne aux Loups ; **12 millions** d'euros de crédits de paiement pour la culture ; **4,8 millions** d'euros au titre du soutien à l'investissement communal ; **7,8 millions** d'euros pour les travaux sur les réseaux de voirie eaux pluviales ; **2,5 millions** d'euros bruts sur la mise en accessibilité des arrêts de bus et de la gare routière de Massy ; **1,9 millions** d'euros pour les liaisons douces Plateau-Vallée.

Il faut noter que la ville de Chilly-Mazarin a ouvert une discussion avec CPS pour mettre à l'étude le transfert du conservatoire de musique et de danse.

II. Contexte chiroquois : situation et orientations budgétaires

A. Situation financière 2021

1. Fonctionnement

- *Les recettes*

En 2021, la ville de Chilly-Mazarin a quasiment retrouvé son niveau de recettes de fonctionnement d'avant la pandémie (29,7 M€), avec notamment un rebond des produits des services (+11% par rapport à 2020). Il faut toutefois noter qu'elle a encaissé près d'**1 million** d'euros de produits exceptionnels justifiés par quatre éléments notables : la reprise du résultat de fonctionnement du budget annexe « ordures ménagères » suite au transfert de la compétence à la CPS pour **431 029,41** euros ; la dotation instituée par la loi de finances rectificative pour 2021 au profit des communes qui ont subi des pertes de recettes tarifaires en 2020 pour **302 358** euros ; le rattrapage de la redevance due par le délégataire de service public du marché pour **130 000** euros et le rattrapage de la mise à disposition du personnel communal à la CPS pour l'assainissement pour **110 000** euros.

¹⁶ CPS – La Communauté d'Agglomération Paris-Saclay

¹⁷ PPI – Programmation Pluriannuelle d'Investissement

Rapport d'orientations budgétaires 2022 – Ville de Chilly-Mazarin

A noter également, une hausse des droits de mutations à titre onéreux **1 433 677,68** euros en constante augmentation depuis trois ans et une augmentation des remboursements maladie – du fait en particulier de la pandémie de Covid-19 - dont le résultat attendu pour 2021 s'élève à **607 598,51** euros.

Tableau des résultats prévisionnels des recettes de fonctionnement - CA¹⁸ 2021

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA Prév. 2021
002	002 - RESULTAT FONCTION REPORTE	- €	- €	3 794 833,42 €	- €
013	013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	367 832,34 €	523 469,23 €	430 000,00 €	607 598,51 €
014	014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	- €	- €	- €	- €
042	042 - OPER ORDRE TRANS ENTRE SECTION	73 506,08 €	98 799,08 €	132 847,88 €	134 116,54 €
70	70 - PRODUITS DES SERVICES	3 142 887,80 €	1 750 555,46 €	1 880 058,40 €	2 039 400,64 €
73	73 - IMPOTS ET TAXES	22 720 479,91 €	22 678 649,46 €	22 097 526,14 €	23 012 406,56 €
74	74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PART	2 686 383,49 €	2 549 109,66 €	2 977 564,41 €	3 165 484,03 €
75	75 - AUT PRODUITS GESTION COURANTES	200 852,79 €	200 248,55 €	201 850,00 €	313 515,60 €
76	76 - PRODUITS FINANCIERS	11,40 €	9,50 €	100,00 €	9,12 €
77	77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	666 118,48 €	90 218,11 €	3 078,00 €	436 943,37 €
	Total	29 858 072,29 €	27 891 059,05 €	31 517 858,25 €	29 709 474,37 €

• *Les dépenses*

En 2021, la ville de Chilly-Mazarin a su contenir son niveau de dépenses de fonctionnement au même niveau qu'en 2020 (28 M€). Elle a payé près de **600 000** euros de charges exceptionnelles justifiées par trois éléments notables : **89 814,92** euros suite à la condamnation par le tribunal administratif de Paris dans le dossier de la FRMJC¹⁹ ; **172 530,39** euros pour le transfert des excédents d'assainissement à la CPS et **313 000** euros pour le paiement de l'indemnité de refinancement des cinq emprunts auprès de la CAFFIL.

A noter également, une baisse des charges à caractère général de **-2,5%** par rapport au CA 2020 ; une augmentation des charges de personnels de **+ 4,4%** et une baisse des charges financières de **-17,65%**.

Tableau des résultats prévisionnels des dépenses de fonctionnement CA 2021

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA Prév. 2021
011	011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 026 593,74 €	5 878 406,09 €	6 901 044,55 €	5 740 312,84 €
012	012 - CHARGES DE PERSONNEL	18 118 539,64 €	17 971 108,85 €	19 080 674,49 €	18 761 239,39 €
014	014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	505 176,25 €	652 246,33 €	741 816,00 €	726 352,68 €
022	022 - DEPENSES IMPREVUES	- €	- €	- €	- €
023	023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVEST	- €	- €	2 170 000,00 €	- €
042	042 - OPER ORDRE TRANS ENTRE SECTION	1 464 106,27 €	1 690 852,23 €	705 000,00 €	1 017 934,66 €
65	65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COUR	1 237 512,96 €	1 256 037,02 €	1 400 657,82 €	1 297 728,40 €
656	656 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT ELUS	- €	- €	- €	- €
66	66 - CHARGES FINANCIERES	324 730,19 €	282 088,26 €	249 000,00 €	232 301,18 €
67	67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	13 259,97 €	290 401,59 €	269 665,39 €	264 698,15 €
	Total	27 689 919,02 €	28 021 140,37 €	31 517 858,25 €	28 040 567,30 €

¹⁸ CA – Compte Administratif

¹⁹ FRMJC – Fédération régionale des Maisons des Jeunes et de la Culture

Rapport d'orientations budgétaires 2022 – Ville de Chilly-Mazarin

2. Investissement

• Recettes

En 2021, la ville de Chilly-Mazarin a encaissé des recettes exceptionnelles pour près de **1,2 million d'euros**. Elles concernent les rattrapages de FCTVA 2018 (**471 440,85 euros**) et 2019 (**774 877,62 euros**) non déclarés sur les exercices concernés. Un rattrapage des demandes de subventions en limite de caducité a également été réalisé pour près de **500 000 euros** : aménagements sportifs des Champs Foux, agrandissement du conservatoire, restauration de l'église ou encore aménagements du cinéma.

A noter également, les écritures de refinancement des deux emprunts pour **7,8 millions d'euros** qui expliquent le niveau de réalisation exceptionnel, la consolidation de l'emprunt 2021 pour **2 000 000 euros** sur une durée de **20 ans** à un taux fixe de **+0,79%**. La cession de l'immeuble rue de Gravigny, qui n'a pas pu être réalisée en 2021, est reportée en 2022.

Tableau des résultats prévisionnels des recettes d'investissement CA 2021

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA Prév. 2021
021	021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONC	- €	- €	2 170 000,00 €	- €
024	024 - PRODUITS DES CESSIONS	- €	- €	1 500 000,00 €	- €
040	040 - OPER.ORDRE TRANS ENTRE SECTION	1 464 106,27 €	1 690 852,23 €	705 000,00 €	1 017 934,66 €
041	041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	130 494,74 €	- €	- €	- €
10	10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RES	1 314 334,92 €	2 362 172,12 €	2 224 588,27 €	2 360 909,65 €
13	13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	484 676,00 €	616 760,00 €	1 053 329,04 €	932 319,44 €
16	16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	- €	1 500 400,00 €	2 002 000,00 €	9 785 249,95 €
204	204 - SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	- €	50 000,00 €	- €	- €
23	23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	5 914,81 €	- €	- €	5 366,53 €
	Total	3 399 526,74 €	6 220 184,35 €	9 654 917,31 €	14 101 780,23 €

• Dépenses

En 2021, les principales dépenses d'investissement (outre les écritures d'ordre du refinancement des emprunts) concernent : la modernisation de l'éclairage public (avec des LED) pour **339 000 euros (financée en partie par des subventions du Plan de relance de l'Etat)**, la sécurisation du cheminement piéton de la rue de Gravigny pour **300 000 euros** consécutivement au projet de cession et à déduire du produit de la recette, la résiliation du marché du CTM²⁰ : **164 000 euros**, le mobilier et les équipements scolaires pour **109 000 euros**, l'espace France Services pour **101 000 euros**, la rue Letourneau pour **87 000 euros**, la rénovation de 3 carrefours à feux pour **86 000 euros**, les travaux rue Blanqui pour **84 000 euros**, le remplacement des jeux extérieurs (Albatros, La Fontaine...) pour **66 000 euros**, les travaux à la piscine (masses filtrantes, refoulement) pour **55 000 euros**, le changement des bornes incendie pour **50 000 euros**, les travaux de la halle du marché pour **38 000 euros** ou encore les dotations informatiques (TNI) dans les écoles pour **59 000 euros**.

²⁰ CTM – Centre Technique Municipal

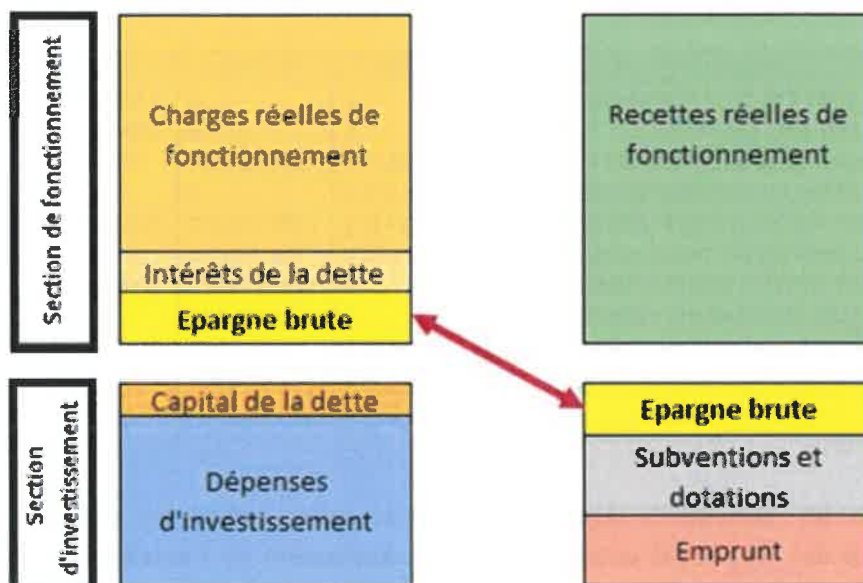
Rapport d'orientations budgétaires 2022 – Ville de Chilly-Mazarin

Tableau des résultats prévisionnels des dépenses d'investissement CA 2021

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA Prév. 2021
001	001 - SOLDE INVEST REPORTE	- €	- €	1 128 160,63 €	- €
040	040 - OPER.ORDRE TRANS ENTRE SECTION	73 506,08 €	98 799,08 €	135 925,88 €	134 920,54 €
041	041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	130 494,74 €	- €	- €	- €
10	10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RES	691,70 €	- €	255 962,93 €	253 704,82 €
16	16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 091 804,08 €	2 155 765,77 €	2 100 592,00 €	9 761 624,38 €
20	20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	135 880,32 €	89 647,18 €	799 147,27 €	152 098,10 €
204	204 - SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	540 724,00 €	82 760,04 €	20 047,28 €	97 249,88 €
21	21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 444 006,34 €	2 028 943,56 €	5 139 081,32 €	2 631 014,99 €
23	23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	- €	- €	76 000,00 €	- €
27	27 - AUTRES IMMO FINANCIERES	- €	- €	- €	16 400,00 €
	Total	6 417 107,26 €	4 455 915,63 €	9 654 917,31 €	13 047 012,71 €

3. Les ratios financiers

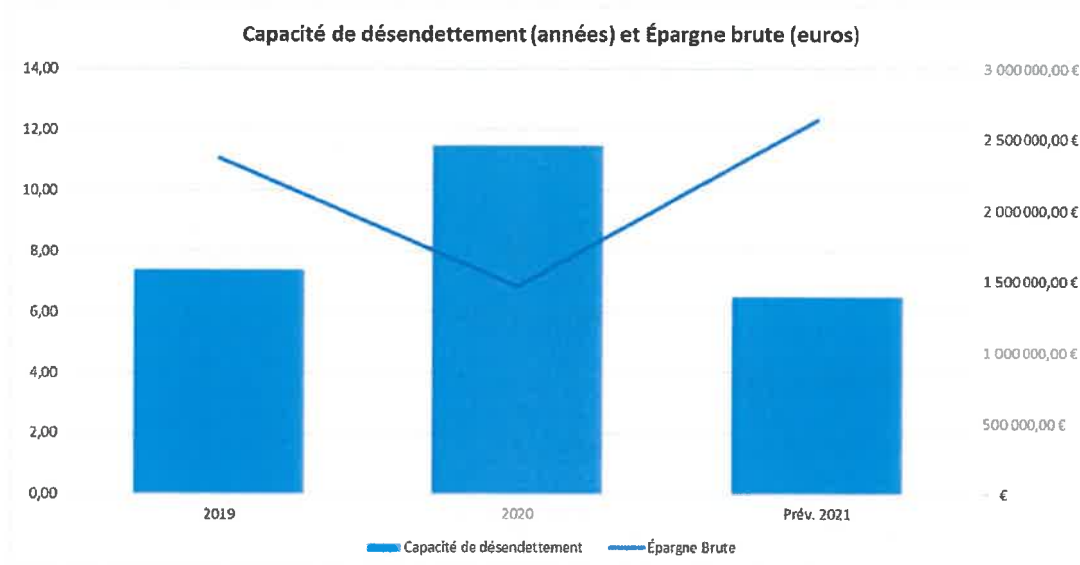
Schéma de l'équilibre sectionnel



Les ratios financiers de la ville s'étaient dégradés en 2020, compte tenu des effets de la crise sanitaire, mais retrouvent en 2021 leur niveau d'avant la pandémie. La capacité de désendettement est largement inférieure à 10 ans. Après avoir connu un net recul en 2020, l'épargne brute retrouve son niveau d'avant crise, avec même une légère amélioration, à plus de 2,5 M€.

Rapport d'orientations budgétaires 2022 – Ville de Chilly-Mazarin

Schéma de la capacité de désendettement et de l'épargne brute entre 2019 et 2021



4. Dette

- *Evolution annuelle du taux moyen*

La gestion active de dette est devenue ces dernières années un objectif pour les collectivités territoriales. Dans le contexte actuel marqué par des taux historiquement bas, la ville de Chilly-Mazarin à la recherche de nouvelles marges de manœuvres s'est inscrite dans cet objectif initié dès le début de l'année 2021. Deux opérations de refinancement de dette ont été réalisées.

D'une part, la décision numéro 21-021 du 2 avril 2021 a eu pour objet le refinancement de deux de ses emprunts auprès de la Caisse d'Épargne d'Ile-de-France²¹ par un nouvel emprunt à capital constant de **2 877 916,62 euros** sur une durée de **15 ans** et à taux fixe de **1,57%**.

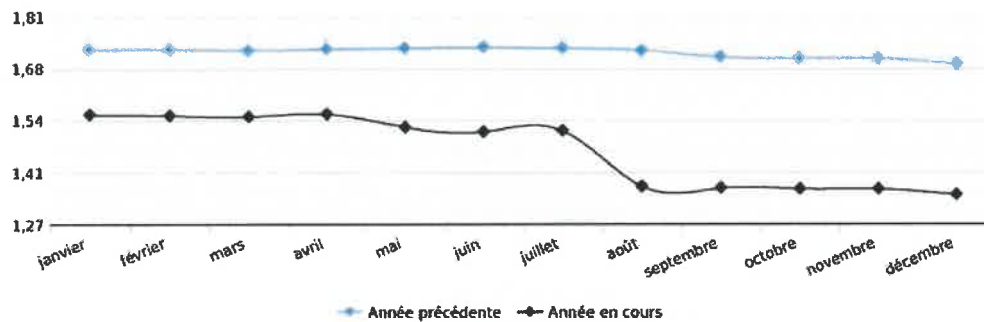
D'autre part, la délibération numéro D212906-14 du 29 juin 2021 a eu pour objet le refinancement de cinq de ses emprunts auprès de la Caisse Française de Financement Local²² par un nouvel emprunt de **5 221 333,33 euros** sur une durée de **17 ans** et à taux fixe de **0,61%**. Ces deux opérations ont permis de baisser le taux moyen annuel sur une année. Au 31 décembre 2021, le taux d'intérêt moyen de la dette est de **1,28%**.

²¹ CEIDF – Caisse d'Épargne d'Ile-de-France

²² CAFFIL – Caisse Française de Financement Local

Rapport d'orientations budgétaires 2022 – Ville de Chilly-Mazarin

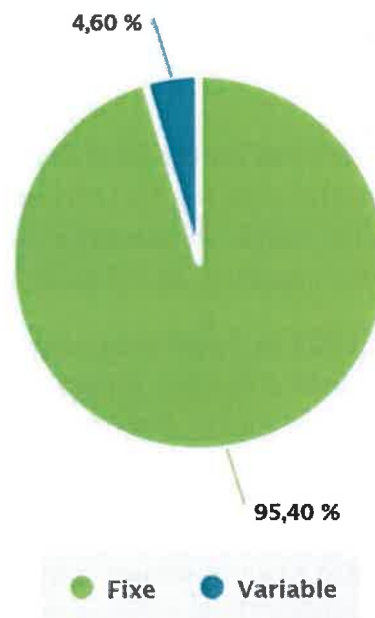
Évolution annuelle du taux moyen (%)



Source : Finances Actives – Insito

- Répartition de la dette par risque de taux

La durée de vie résiduelle moyenne de la dette est de **13 ans et 8 mois**.
95,42% de la dette est à taux fixe.

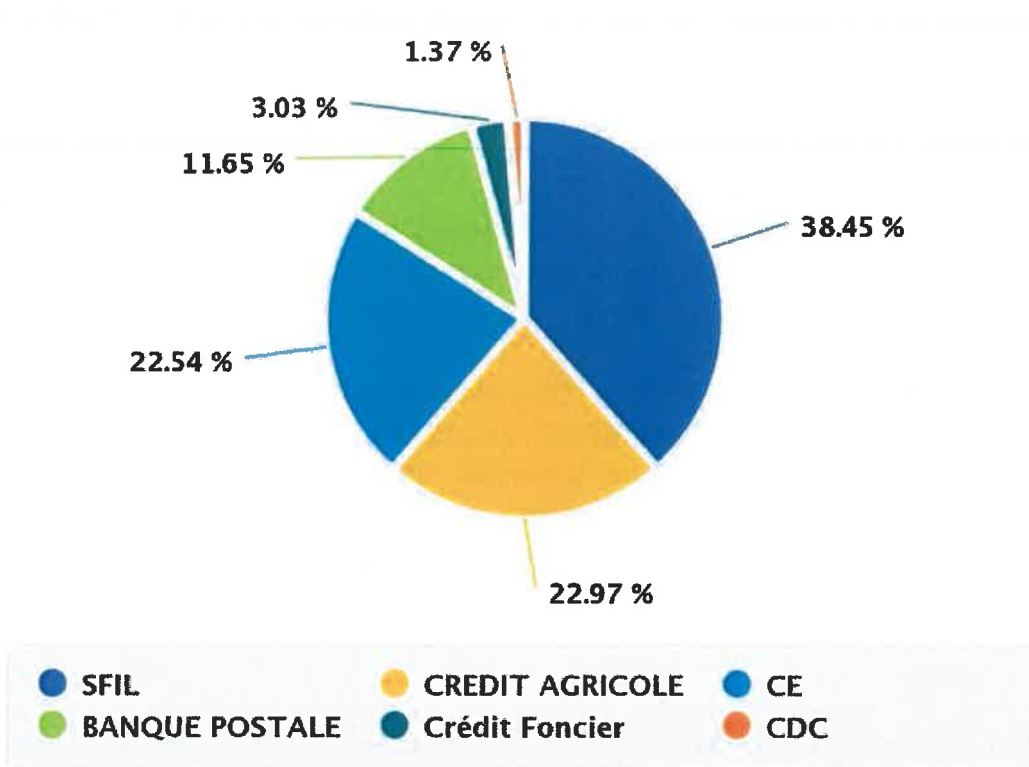


Source : Finances Actives – Insito

- Répartition de la dette par prêteur

Au 31 décembre 2021, l'encours de dette du budget de la ville était de **17 167 509,38 euros**, très largement détenu par des banques commerciales :

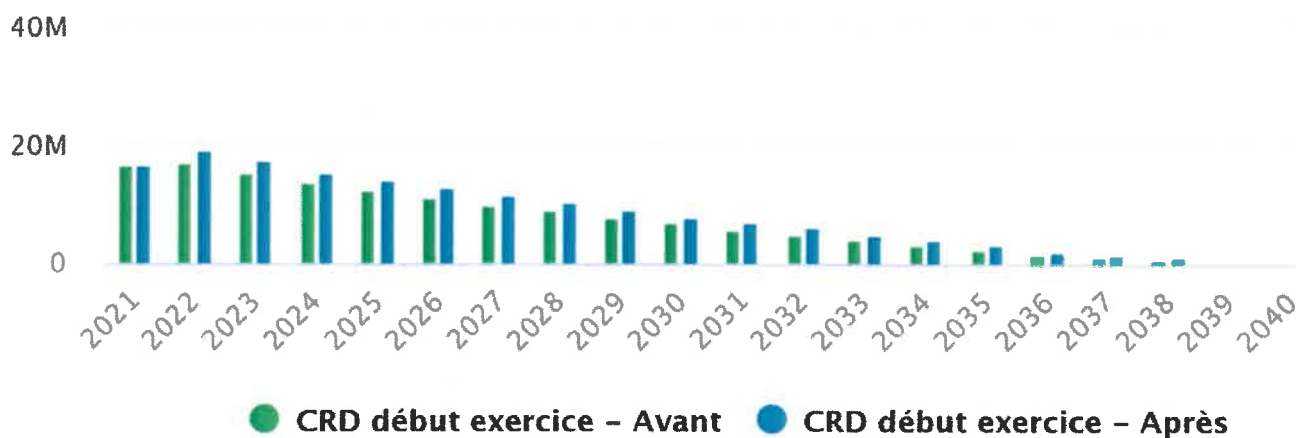
Rapport d'orientations budgétaires 2022 – Ville de Chilly-Mazarin



Source : Finances Actives – Insito

- Consolidation de l'emprunt 2021

L'emprunt 2021 a été consolidé conformément aux prévisions budgétaire 2021. C'est un emprunt de 2 M€ à taux fixe 0,79 % pour une durée de 20 ans.



Rapport d'orientations budgétaires 2022 – Ville de Chilly-Mazarin

B. Orientations budgétaires 2022

1. Rappel des objectifs pour 2022

Les objectifs financiers de ce budget 2022 sont :

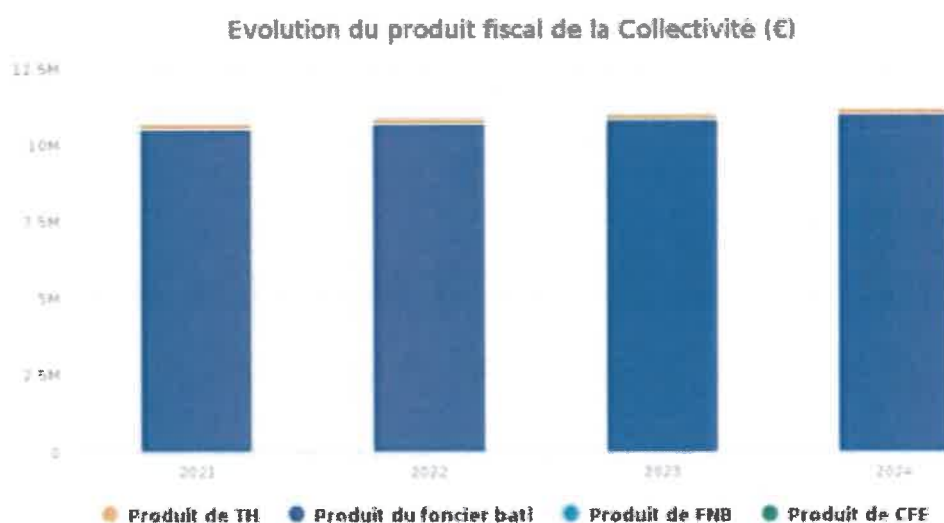
- ✓ Optimiser les dépenses pour adapter et améliorer le service au public,
- ✓ Retrouver une épargne de gestion courante positive (constatée au compte administratif) dès le budget primitif, après deux années 2020 et 2021 marquées par la crise sanitaire et ses mesures d'urgence,
- ✓ Dégager un virement à la section d'investissement en progression par rapport à l'année précédente. Pour rappel, il s'établissait en 2021 à **2,17 M€**,
- ✓ Renforcer son niveau d'investissement, conformément à la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI).

2. Recettes de fonctionnement

- *Fiscalité*

Pour 2022, les hypothèses relatives à la fiscalité reposent sur une stabilité des taux. Aucune augmentation n'est prévue. Depuis la réforme de 2021, le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties²³ est désormais de **28,69%**, celui de la taxe foncière sur les propriétés non Bâties²⁴ est de **21,86%**. La projection est essentiellement celle de l'inflation. Les bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et de la taxe foncière seront soumises au coefficient de revalorisation forfaitaire des bases fixé à **+3,4%** pour 2022. Au 31 décembre 2021, la ville de Chilly-Mazarin a titré **10 257 570 euros** d'impôts directs locaux (article 7311).

Graphique de composition et d'évolution du produit fiscal de la collectivité



Source : Simco – fiscalité

²³ TFPB – Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

²⁴ TFPNB – Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties

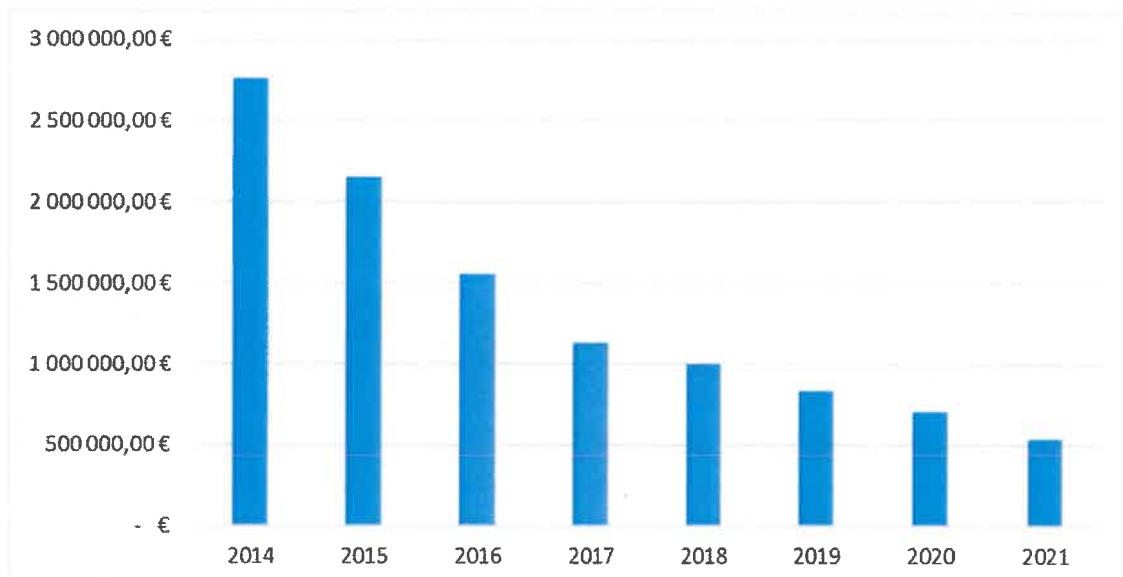
Rapport d'orientations budgétaires 2022 – Ville de Chilly-Mazarin

L'attribution de compensation reçu de la CPS passera de **10 458 350,14** euros en 2021 à **10 505 148,12** euros en 2022. En effet, le bureau communautaire du 10 novembre 2021 a décidé d'un co-financement des navettes à 50% par toutes les communes et 50% par l'agglomération, à compter de l'exercice 2022. Toutefois, afin d'alléger l'impact pour les communes dont le co-financement s'alourdit (passant de 20% à 50%), il est proposé une restitution de 20% du coût 2021 de la navette via les attributions de compensation. La ville de Chilly-Mazarin est concernée. Aussi, la restitution proposée de la charge de service 2021 dans l'AC 2022 de fonctionnement de la ville s'élève à **46 798** euros.

- *Concours de l'Etat – fonds de péréquations*

La projection 2022 de la DGF de la ville de Chilly-Mazarin est de **427 692** euros. L'écroulement prévisionnel attendu est de **111 221** euros alors que la DGF s'établissait à **538 913** euros en 2021, toutes choses égales par ailleurs.

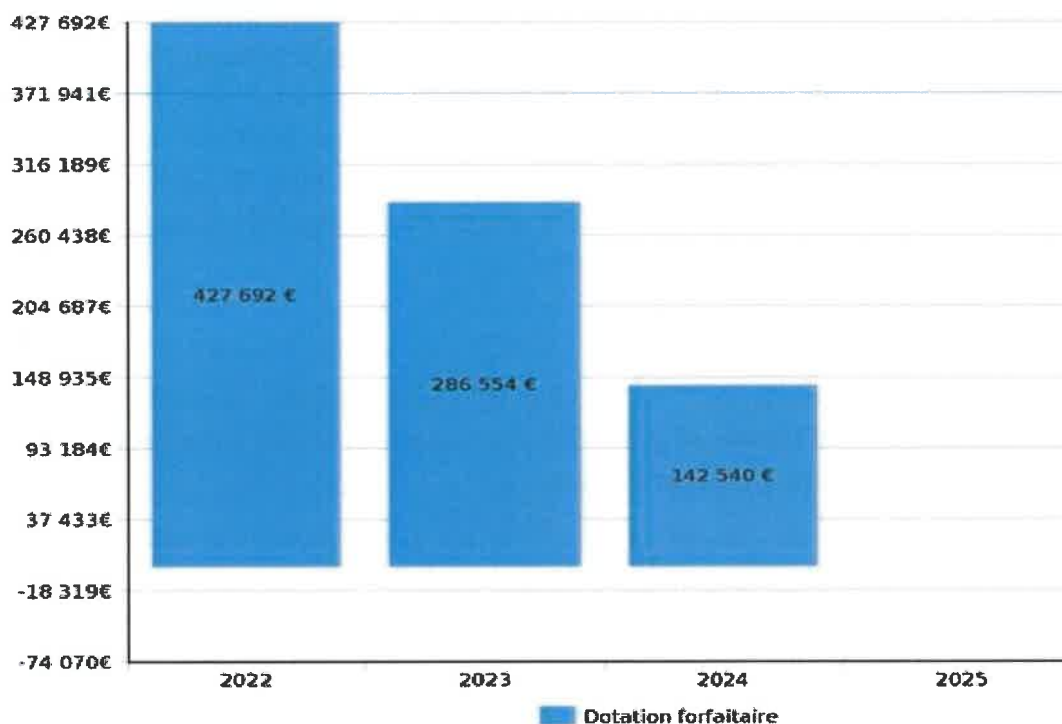
Graphique de l'évolution de la DGF entre 2014 et 2021



La DGF a été plus que divisé par 5 depuis 2014 : c'est environ 11 M€ cumulés qui manquent au budget de la ville de Chilly-Mazarin depuis 8 ans.

Rapport d'orientations budgétaires 2022 – Ville de Chilly-Mazarin

Graphique de l'évolution prévisionnelle de la DGF entre 2022 et 2025



Source – Simco Dotations

Par ailleurs à ce stade, les projections de la contribution 2022 au FPIC devraient augmenter alors que celle du FSRIF devraient se stabiliser.

Tableau d'information pour FPIC	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025
FPIC ensemble intercommunal	-12 416 684,00 €	-12 445 598,00 €	-12 639 368,00 €	-12 834 120,00 €	-13 029 806,00 €
FPIC de la commune	- 573 550,00 €	- 589 788,00 €	- 611 612,00 €	- 609 823,00 €	- 607 031,00 €
prélèvement commune	573 550,00 €	589 788,00 €	611 612,00 €	609 823,00 €	607 031,00 €

Tableau d'information pour FSRIF	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025
prélèvement	73 041,00 €	73 041,00 €	73 698,00 €	86 912,00 €	101 419,00 €

Source – Finances Actives dotations

- *Autres recettes*

Les prévisions 2022 des produits des services devraient s'établir autour de **2 millions** d'euros, compte-tenu des effets incertains du contexte sanitaire et de la vague actuelle d'Omicron.

3. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses à caractère général devraient s'établir autour de **6,5 M€**. Une attention particulière sera portée sur la hausse des prix de l'énergie. Les dépenses de personnel devraient s'inscrire autour de **19,4 M€**, tenant compte des évolutions réglementaires (GVT²⁵, chômage...) et des mouvements dans les effectifs.

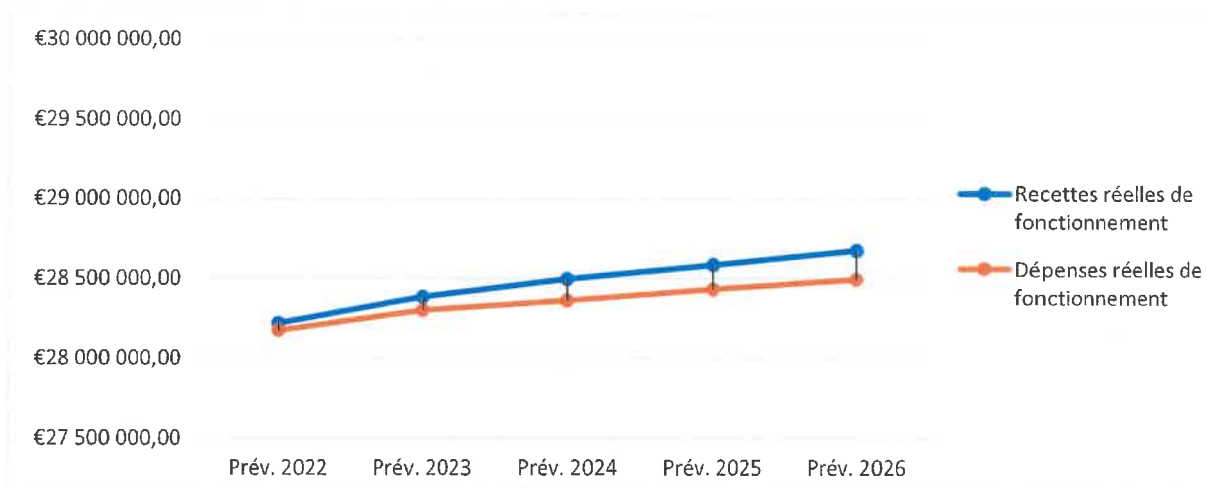
²⁵ GVT - Glissement Vieillesse Technicité

Rapport d'orientations budgétaires 2022 – Ville de Chilly-Mazarin

Par ailleurs, les subventions aux associations ont été votées lors du Conseil Municipal du 13 décembre 2021. Elles s'établiront à **948 343 euros**. Enfin, le montant 2022 du remboursement des intérêts s'élèvera à **205 043,88 euros**, en nette baisse (-12%), du fait des opérations de refinancement négociées en 2021.

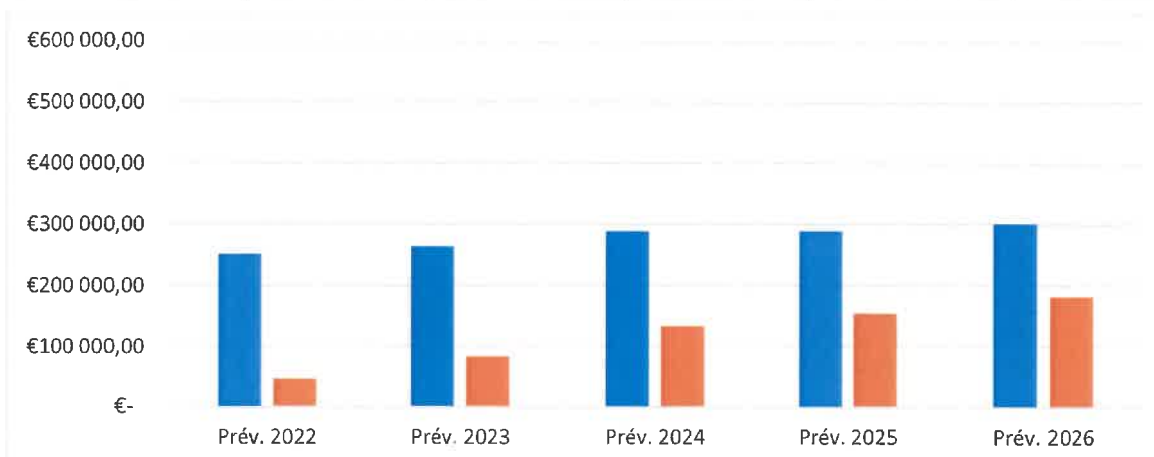
4. Prospective sur les grandes masses financières

Prospective financière	Prév. 2022	Prév. 2023	Prév. 2024	Prév. 2025	Prév. 2026
Recettes réelles de fonctionnement	28 218 478 €	28 380 648 €	28 494 619 €	28 584 406 €	28 675 015 €
Dépenses réelles de fonctionnement	28 172 450 €	28 297 781 €	28 361 171 €	28 430 337 €	28 493 526 €



L'enjeu pour la collectivité reste toujours d'éviter l'effet ciseau entre dépenses et recette et d'écarter les 2 courbes pour améliorer les niveaux prévisionnels d'épargne. La prévision reste difficile, du fait de la pandémie qui a en particulier pénalisé les produits des services depuis 2 ans, avec les confinements et les fermetures ou limitations des services au public et des changements des habitudes des usagers.

Prospective financière	Prév. 2022	Prév. 2023	Prév. 2024	Prév. 2025	Prév. 2026
Epargne de gestion	251 071 €	263 237 €	288 401 €	288 827 €	301 481 €
Epargne brute	46 027 €	82 866 €	133 447 €	154 068 €	181 488 €



Rapport d'orientations budgétaires 2022 – Ville de Chilly-Mazarin

Les niveaux prévisionnels d'épargne progressent, mais la ville devra continuer à être vigilante pour améliorer encore les soldes de gestion.

C. Richesses humaines

1. Dépenses de personnel et évolution prévisionnelle des effectifs

Année	Budget primitif (012)	Budget réalisé (012)
2018	18 868 000 €	18 510 704 €
2019	18 678 497 €	18 118 539 €
2020	18 372 025 €	17 971 108 €
2021	19 080 674 €	18,8 M€
2022	19,4 M€	-



Après plusieurs années consécutives de baisse des crédits affectés aux ressources en personnel, entre 2017 et 2020, voyant les services se vider d'agents (-538 K€, soit -3% correspondant à la perte d'une vingtaine de postes), la municipalité a décidé de réinvestir dans les richesses humaines, avec une dépense constatée de +4,4% en 2021, permettant progressivement de renforcer les équipes, les compétences et le service rendu au public, tout en sécurisant les parcours professionnels et en luttant contre la précarité des agents du service public.

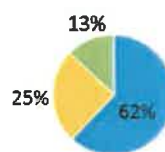
La projection de la masse salariale entre 2023 et 2026 est réalisée à isopérimètre avec pour base la prévision 2022 fixée à ce stade à 19,4 millions d'euros, avec une projection de +0,5% par an sur la période 2022-2026.

2. Structure des Effectifs

Données de cadrage - les effectifs au 31 décembre 2020

524 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2020

- > 325 fonctionnaires
- > 132 contractuels permanents
- > 67 contractuels non permanents



- fonctionnaires
- contractuels permanents
- contractuels non permanents

Rapport d'orientations budgétaires 2022 – Ville de Chilly-Mazarin

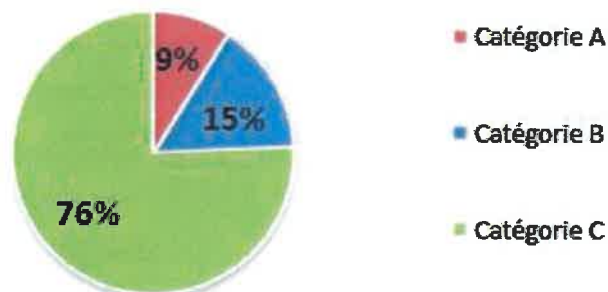
◆ Typologie des agents

	Effectif
Titulaires	325
Contractuels permanents	132
Ensemble des agents permanents	457
Contractuels non permanents	67
Ensemble des agents	524



◆ 444,9 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) en 2020

➔ Répartition des agents sur emploi permanent par catégorie



➔ Répartition des emplois permanents par filière et par statut

Filière	Fonctionnaires	Contractuels	Tous
Administrative	26%	10%	21%
Technique	39%	24%	35%
Culturelle	10%	8%	9%
Sportive	2%	2%	2%
Médico-sociale	17%	11%	15%
Police	2%		1%
Incendie			
Animation	5%	44%	16%
Total	100%	100%	100%

➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 45 ans

Âge moyen	
Fonctionnaires	48 ans
Contractuels permanents	39 ans
Ensemble	45 ans
Contractuels non permanents	32 ans

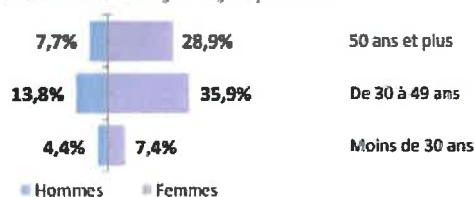
— Pyramide des âges

- ➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 44,96 ans

Âge moyen	
Fonctionnaires	47,55 ans
Contractuels permanents	38,60 ans
Ensemble - agents permanents	44,96 ans

➔ Pyramide des âges des agents permanents

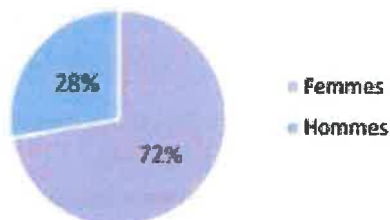
Pyramide des âges
 part en % de la tranche d'âge des agents permanents



Rapport d'orientations budgétaires 2022 – Ville de Chilly-Mazarin

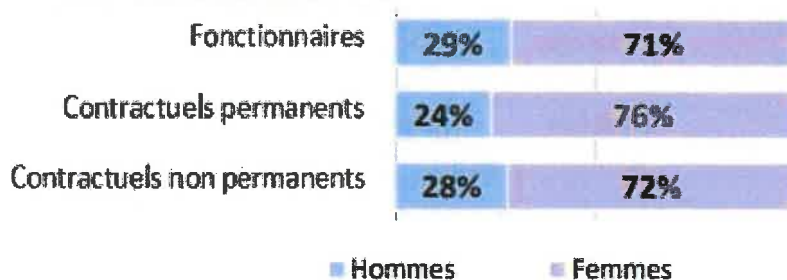
- **Au 31 décembre 2020, la collectivité employait 330 femmes et 127 hommes sur emploi permanent**

Répartition des effectifs sur emploi permanent par genre



La collectivité emploie 5 agents sur emploi fonctionnel, dont 1 femme et 4 hommes

- **Répartition par genre et selon le statut au sein de la collectivité**



Rapport d'orientations budgétaires 2022 – Ville de Chilly-Mazarin

30 % des femmes sont contractuelles permanentes contre 25 % des hommes



- ▶ 71 % des fonctionnaires sont des femmes et 29 % des hommes
- ▶ 76 % des contractuels permanents sont des femmes et 24 % des hommes

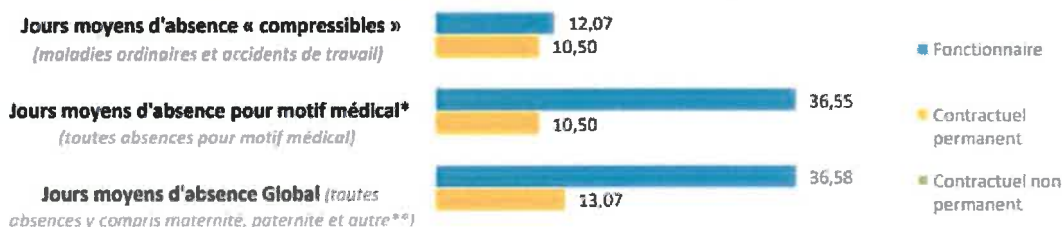
Absence

Taux d'absentéisme des agents de la collectivité selon le statut

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	3,31%	2,88%	3,18%	-
Taux d'absentéisme médical* (toutes absences pour motif médical)	10,01%	2,88%	7,95%	-
Taux d'absentéisme Global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre**)	10,02%	3,58%	8,16%	-

Taux d'absentéisme = nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

Nombre moyen de jours d'absence par agent présent au 31/12/2020



*Maladie ordinaire: longue maladie, maladie de longue durée et grave maladie, accidents du travail, maladie professionnelle

**Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales, par exemple pour motif familial, pour des concours ou examens professionnels. Ne sont pas comptabilisés les jours de formation, les absences pour motif syndical ou de représentation.

Rapport d'orientations budgétaires 2022 – Ville de Chilly-Mazarin

Les évolutions statutaires en 2022 qui impacteront le budget :

- Revalorisation de la catégorie C (environ 130 K€)
- Reclassement des catégories B et C de la filière sanitaire et sociale
- Prime inflation de 100 € versée en janvier 2022 à 390 agents (39 K€ déduits des charges)

Poursuite du renforcement des équipes :

- Recrutement d'une directrice Jeunesse et sport, d'un responsable des marchés publics, d'un coordinateur prévention sécurité
- Recrutement d'agents aux services techniques
- Relance de l'apprentissage : 5 recrutements programmés en 2022, pour participer à la formation professionnelle des jeunes, en anticipant des départs à la retraite sur des secteurs en tension, tels que les métiers techniques d'électricien ou le secteur de la petite enfance sur le métier d'auxiliaire de puéricultrice.
- Poursuite du dispositif de résorption de l'emploi précaire.

3. Durée effective du travail

Dans un rapport publié en octobre 2015, la Cour des Comptes relevait que de nombreuses collectivités locales ont une durée moyenne effective de travail inférieure à la durée réglementaire officielle de la Fonction publique de l'Etat (1 607 heures).

A Chilly-Mazarin et jusqu'au 31 décembre 2021, la durée annuelle du travail applicable aux agents municipaux (sauf assistants maternels) en vigueur était de **1 517,10 heures**. Elle était inférieure de **89 heures** à la durée de référence soit **12 jours et 5 heures** ou encore **2 semaines, 2 jours et 5 heures**.

L'article 47 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique imposait aux collectivités de délibérer dans l'année qui suit les dernières élections municipales sur la mise en place des 1607 heures ainsi que la suppression des dispositions locales réduisant cette durée du travail effectif et la disparition des congés extralégaux et des autorisations d'absence non réglementaires.

La délibération n°D211312-9 du 13 décembre 2021 prise par le conseil municipal s'est conformée aux dispositions de la loi du 6 août 2019 susvisée qui fixe la durée annuelle du travail effectif à 1 607 heures.

Rapport d'orientations budgétaires 2022 – Ville de Chilly-Mazarin

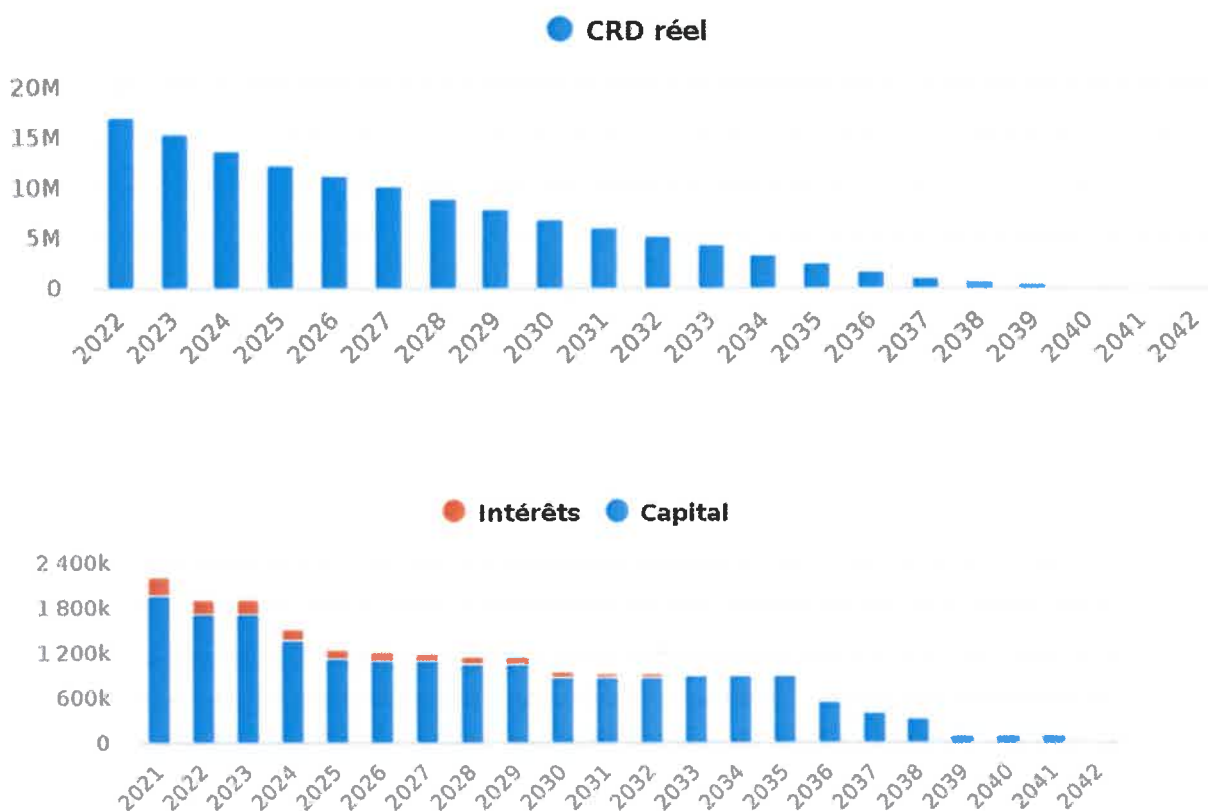
D. Investissement

1. Les recettes d'investissement

- *Projection de dette et perspectives d'emprunts*

Le Capital Restant dû²⁶ s'élève à **17 167 509,38** euros au 1^{er} janvier 2022. L'amortissement du capital sera de **1 718 538,92** euros, en très nette baisse du fait des opérations de refinancement effectuées en 2021 et **205 043,88** euros de charges d'intérêts. L'extinction de la dette au fil de l'eau est prévue pour 2042.

Profil d'extinction de la dette de la ville



Source finances actives – Insito

Après deux années de Covid, les opérations de refinancement réalisées en 2021 couplées à une amélioration du niveau de l'épargne témoignent d'une amélioration de la situation financière de la collectivité, nécessaire à la mobilisation de nouvelles ressources pour financer les investissements. L'emprunt 2022 ne dépassera pas 1,7 M€, pour continuer à désendetter la commune et préparer les investissements à venir pour les grands équipements à construire.

²⁶ CRD – Capital Restant Dû

Rapport d'orientations budgétaires 2022 – Ville de Chilly-Mazarin

Concernant les autres recettes d'investissement, le Fonds de Compensation de la TVA²⁷ devrait doubler par rapport à 2020 pour s'établir à près de **600 000** euros compte tenu de la réalisation des travaux d'investissement en 2021 ; la taxe d'aménagement dont le montant s'élève à près de **400 000** euros en 2021 ainsi que le produit des amendes de police **130 000** euros devrait se stabiliser en 2022. Enfin, les subventions compléteront les recettes d'investissement. A ce stade et à titre d'exemple deux subventions d'investissements d'un montant supérieur à **100 000** euros sont validées : travaux de remplacement des menuiseries extérieures de l'Hôtel de ville et création d'un espace France Services pour **115 200** euros ou encore le socle numérique dans les écoles élémentaires pour **110 250** euros. Enfin, la vente de l'immeuble de logements situés au 84, rue de Gravigny décalée en 2022 sera inscrite en recette pour **1,5 million** d'euros (desquels il faut déduire le coût des aménagements de sécurisation de la voie d'accès, pour environ 300 K€).

2. Les orientations d'investissement

Un toilettage des AP/CP existantes sera réalisé lors du Conseil municipal du 28 mars 2022.

- *L'AP/CP²⁸ du PLU²⁹*

L'AP/CP du Plan Local d'Urbanisme a été votée lors du Conseil Municipal du 6 avril 2021. Au 31 décembre 2021, **7 662** euros ont été mandatés. Les crédits de paiement (C.P.³⁰) 2022 seront révisés lors du vote du Budget primitif.

PLU	C.P. 2021	C.P. 2022	C.P. 2023	Total A.P.
	100 000,00 €	100 000,00 €	50 000,00 €	250 000,00 €

Source : Délibération numéro D210604-06 du 6 avril 2021

- *Les grands projets d'équipements*

La ville de Chilly-Mazarin a lancé en décembre 2021 une étude de faisabilité pour la construction de trois équipements publics dans la commune de Chilly-Mazarin : un équipement sportif, une nouvelle école maternelle et un équipement culturel.

Il est prévu de voter en mars 2022 une Autorisation de programme / Crédits de paiement pour le projet de construction d'un équipement sportif, qui devrait s'établir ainsi :

CP 2022	CP 2023	CP 2024	Total AP
500 000 €	3 000 000 €	500 000 €	4 000 000 €

²⁷ FCTVA – Fonds de Compensation de la TVA

²⁸ AP/CP – Autorisation de programme / Crédit de paiement

²⁹ PLU – Plan Local d'urbanisme

³⁰ C.P. – Crédits de Paiement

- *La programmation pluriannuelle et orientations prioritaires*

- ***Investir pour bien grandir***

L'éducation est une priorité politique de la municipalité, qui investira pour :

- Les études de faisabilité et de programmation de la nouvelle école maternelle
- La continuation du Plan toilettes pour rénover les sanitaires des écoles et centres de loisirs,
- La poursuite du raccordement à la fibre des écoles et l'équipement de toutes les classes élémentaires en Tableaux Numériques Interactif et en classes mobiles
- L'entretien des bâtiments scolaires et structures d'accueil de la petite enfance
- Le renouvellement pluriannuel des structures de jeux

- ***Animer la ville***

Des crédits seront notamment inscrits pour :

- Les études et le lancement des travaux du futur équipement sportif
- Le changement des fauteuils et de la moquette de salle JIM du cinéma François Truffaut
- Des travaux dans les équipements sportifs et culturels (Jesse Owens, Chardonneret, médiathèque)

- ***Faire respirer la ville***

Des investissements seront réalisés pour :

- La poursuite de la révision du PLU et de l'atelier d'urbanisme sur Découflé, dans le cadre de l'AP/CP
- Le lancement de l'étude du plan vélo
- La poursuite de la modernisation de l'éclairage public, avec le remplacement des éclairages vétustes par des LED
- L'étude de végétalisation de la cour de l'école Kergomard
- La création expérimentale d'une première micro-forêt urbaine
- La mise en œuvre du plan pluriannuel de rénovation de voiries (chaussée, enfouissement de réseaux, de rénovation de trottoirs)

- ***Au service des Chiroquois***

Les principales actions concerneront :

- La poursuite de la digitalisation de l'administration pour moderniser son fonctionnement et faciliter les démarches des citoyens : site internet, dépôt des demandes d'urbanisme, enregistrement du courrier, finances...
- Le renouvellement du parc de véhicules communaux vieillissant
- Une première phase de travaux d'amélioration des locaux du CTM

- ***Rendre la ville plus sûre***

Les principaux projets concernent :

- La poursuite du programme de travaux de sécurisation des écoles (installation de caméras et mise en œuvre des préconisations des PPMS - Plans particuliers de mise en sûreté)
- La rénovation de feux de signalisation de carrefours
- Le remplacement de bornes à incendie